



Organisation des
États Américains



COMITÉ INTERAMÉRICAIN CONTRE LE TERRORISME (CICTE)

SIXIÈME SESSION ORDINAIRE
25-26 février 2016
Washington, D.C. 5

OEA/Ser.L/X.2.16
CICTE/doc.5/16
26 février 2016
Original : anglais

PLAN DE TRAVAIL 2016 DU COMITÉ INTERAMÉRICAIN CONTRE LE TERRORISME

(Approuvée à la cinquième séance plénière, tenue le 26 février 2016)

PLAN DE TRAVAIL 2016 DU COMITÉ INTERAMÉRICAIN CONTRE LE TERRORISME

(Approuvée à la cinquième séance plénière, tenue le 26 février 2016)

Le Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE) a pour objectif principal de promouvoir et de développer la coopération entre les États membres afin de prévenir, de combattre et d'éliminer le terrorisme conformément aux principes énoncés dans la Charte de l'Organisation des États Américains et à la Convention interaméricaine contre le terrorisme, et dans le plein respect de la souveraineté des pays, de l'État de droit et du droit international, notamment le droit international humanitaire, le droit international des droits de la personne et le droit international des réfugiés.

Les attributions du Secrétariat sont établies à la fois dans le statut du CICTE et dans son Règlement.

Le Secrétariat est un organe du Secrétariat à la sécurité multidimensionnelle du Secrétariat général de l'Organisation des États Américains (OEA).

Les États membres demandent au Secrétariat exécutif du CICTE de distribuer à l'avance aux États les documents et les matériels des ateliers, des séminaires, des réunions, des actions de formation, des cours spécialisés et des autres manifestations, réalisés aux niveaux sous régional et régional et de distribuer, après que ceux-ci aient eu lieu, les documents, conclusions et/ou les aide-mémoire qu'il élaborera à leur sujet.

Par l'exécution de ce plan de travail, le Secrétariat du CICTE continuera de garantir une évaluation efficace de ses programmes et fera rapport tous les six mois aux États Membres sur les résultats de ses évaluations et sur la mise en application des mandats qui lui ont été impartis.

SECTION 1. MANDAT / SOURCE
1. DÉCLARATIONS du CICTE
Déclaration sur le renforcement de la coopération continentale pour faire face au terrorisme et au blanchiment des avoirs, <u>CICTE/DEC. 1/13</u>
« 5. Leur engagement à empêcher le déplacement de terroristes, de groupes terroristes ou de ceux qui financent le terrorisme moyennant des contrôles

**SECTION 1.
MANDAT / SOURCE**

efficaces aux frontières et le contrôle de la délivrance des documents d'identité et de voyage ainsi que l'adoption de mesures visant à éviter la falsification, l'altération illégale et/ou l'utilisation frauduleuse de documents d'identité et de voyage. »

« 6. L'importance de mettre en application l'obligation établie dans la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité des Nations Unies d'ériger en infraction la fourniture ou la collecte délibérée par leurs nationaux ou sur leur territoire, par quelque moyen que ce soit, directement ou indirectement, de fonds que l'on prévoit d'utiliser ou dont on sait qu'ils seront utilisés pour perpétrer des actes de terrorisme et de renforcer et d'actualiser les mesures législatives et administratives nécessaires pour mettre effectivement à exécution les dispositions de cette résolution. »

« 12. Que les États membres doivent renforcer, le cas échéant, leurs mesures législatives contre le blanchiment des avoirs, le trafic de drogue, le trafic illicite d'armes, de munitions et d'explosifs, le kidnapping et d'autres manifestations de la criminalité transnationale organisée qui pourraient contribuer à la perpétration d'attentats terroristes ou au financement du terrorisme et ils doivent faciliter, conformément à leur législation interne et aux instruments internationaux applicables, la coopération internationale et l'assistance judiciaire et en matière d'enquêtes afin de détecter, bloquer et confisquer les fonds qui financent le terrorisme. »

Déclaration sur le renforcement de la sécurité cybernétique dans les Amériques, CICTE/DEC.1/12 rev. 1

« 6. Qu'il est nécessaire que tous les États membres poursuivent leurs efforts pour créer /ou renforcer des équipes nationales d'alerte, de surveillance et d'avertissement en cas d'incidents cybernétiques, connus sous le nom de Centres nationaux d'intervention en cas d'incidents liés à la cybersécurité (CSIRT). »

« 9. Qu'ils sont déterminés à continuer de mettre au point des stratégies nationales de sécurité cybernétique et à inclure dans cette approche tous les acteurs pertinents en ce qui concerne leur développement et leur mise en œuvre. »

« 10. Qu'il est important de promouvoir la coopération du secteur public avec le secteur privé et le secteur universitaire afin de renforcer la sécurité et la protection de l'infrastructure critique de l'information et de la communication. »

« 11. Qu'ils explorent les possibilités futures d'étendre les efforts du CICTE pour protéger les systèmes d'infrastructure critique de l'information et de la communication, y compris la mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités qui fortifient toutes les composantes critiques des chaînes d'approvisionnement mondiales. »

**SECTION 1.
MANDAT / SOURCE**

Déclaration sur le renouvellement de l'engagement continental en faveur d'une coopération accrue pour prévenir, combattre et éliminer le terrorisme, CICTE/DEC.1/11

« 5. Leur engagement de continuer de promouvoir la coopération multilatérale visant à renforcer la capacité des États membres à bénéficier d'un échange d'information, de pratiques optimales et d'expertise et à perfectionner l'accès aux sources d'aide technique et financière au bénéfice du renforcement institutionnel. »

« 10. Leur engagement de mettre en application la présente Déclaration ainsi que le Plan de travail du CICTE, comprenant ses travaux sur les contrôles frontaliers, l'aide législative et la lutte contre le financement du terrorisme, la protection des infrastructures critiques, le renforcement des stratégies relatives aux nouvelles menaces terroristes et la coordination et la coopération internationales, adopté à l'occasion de la Onzième Session ordinaire du CICTE. »

Déclaration de Panama sur la protection de l'infrastructure critique dans le Continent américain face au terrorisme, CICTE/DEC. 1/07

« 11. La tâche qu'ils ont confiée au Secrétariat du CICTE de promouvoir dans les États membres des activités d'éducation et de formation en vue de créer une culture publique de reconnaissance de l'infrastructure critique afin de sensibiliser la société civile. »

2. DÉCISIONS DU CICTE

Sécurité en matière de tourisme et d'installations de loisirs dans les Amériques (décision adoptée à la Huitième Session ordinaire du CICTE) CICTE/doc.12./08, Compte rendu du Rapporteur de la Huitième Session ordinaire du Comité interaméricain contre le terrorisme

« Charger le Secrétariat de continuer à fournir l'assistance technique et la formation aux États Membres, comme il convient, sur la sécurité en matière de tourisme et d'installation récréatives, en tenant compte des résultats du projet pilote et des réalités spécifiques ainsi que des besoins du secteur touristique des États Membres. »

**SECTION 1.
MANDAT / SOURCE**

3. RÉOLUTIONS ET DÉCLARATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OEA

Promotion de la sécurité continentale : une approche multidimensionnelle, AG/RES. 2866 (XLIV-0/14)

Préoccupations particulières des petits États insulaires des Caraïbes en matière de sécurité

« 53. De charger le Conseil permanent et le Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI) de continuer d'approfondir, dans leurs domaines de compétence respectifs, l'examen des questions ayant une incidence sur la sécurité, le développement intégré et durable ainsi que la stabilité des petits États insulaires des Caraïbes. À cet égard, de continuer de tenir la réunion annuelle sur les préoccupations particulières des petits États insulaires des Caraïbes en matière de sécurité en soulignant de nouveau le fait que les caractéristiques particulières de leurs économies fragiles, de petite taille et de ressources limitées en font des États particulièrement vulnérables et exposés aux effets des multiples formes de criminalité transnationale organisée et d'autres situations d'insécurité. »

Promotion de la sécurité continentale : une approche multidimensionnelle, AG/RES. 2866 (XLIV-0/14)

Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE)

« 109. D'inviter les États membres à collaborer avec le Secrétariat général pour mettre en œuvre les engagements contenus dans le Plan de travail 2014 du CICTE et adoptés par les États membres du Comité interaméricain contre le terrorisme lors de la Quatorzième Session ordinaire, notamment en ce qui concerne la coopération dans des sphères d'activités comme la cybersécurité, les contrôles frontaliers, l'assistance législative et la lutte contre le financement du terrorisme, la protection de l'infrastructure critique et la coopération internationale. »

Promotion de la sécurité continentale : une approche multidimensionnelle, AG/RES. 2809 (XLIII-0/13)

Préoccupations particulières des petits États insulaires des Caraïbes en matière de sécurité

« 41. De charger le Conseil permanent de continuer d'approfondir l'examen des questions ayant une incidence sur la sécurité des petits États insulaires des Caraïbes. À cet égard, de continuer de tenir la réunion annuelle sur les préoccupations particulières des petits États insulaires des Caraïbes en matière de sécurité en soulignant de nouveau le fait que les caractéristiques particulières de leurs économies fragiles, de petite taille et de ressources limitées en font des États particulièrement vulnérables et exposés aux effets des multiples formes de criminalité transnationale organisée et d'autres situations d'insécurité. »

**SECTION 1.
MANDAT / SOURCE**

Promotion de la sécurité continentale : une approche multidimensionnelle, AG/RES.2735 (XLII-O/13)

Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE)

« 70. De réaffirmer les engagements contractés dans la Déclaration sur le “Renforcement de la coopération continentale pour la lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment de l’argent”, adoptée par les États membres du Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE) à l’occasion de sa Treizième Session ordinaire (8 mars 2013, Washington, D.C.) et d’encourager les États membres à respecter les engagements qui y sont contenus, y compris le Plan de travail du CICTE pour 2013. »

Promotion de la sécurité continentale : une approche multidimensionnelle, AG/RES.2735 (XLII-O/12)

Préoccupations particulières des petits États insulaires des Caraïbes en matière de sécurité

« 5. De charger le Conseil permanent de promouvoir les questions ayant une incidence sur la sécurité des petits États insulaires des Caraïbes et, à cet égard, de continuer à convoquer, par l’entremise de la CSH, la réunion sur les préoccupations particulières des petits États insulaires des Caraïbes en matière de sécurité, réitérant que leurs caractéristiques singulières les rendent particulièrement vulnérables et susceptibles aux effets de la criminalité et de l’insécurité. »

Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE)

De réaffirmer les engagements contractés aux termes de la Déclaration « Renforcement de la sécurité cybernétique dans les Amériques », adoptée par les États membres du Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE) lors de sa Douzième session ordinaire (7 mars 2012, Washington D.C.), et de réaffirmer la résolution AG/RES. 2004 (XXXIV-O/04) intitulée « Adoption d’une stratégie interaméricaine intégrée pour combattre les menaces à la cybersécurité : une approche multidimensionnelle et pluridisciplinaire de la création d’une culture de la cybersécurité » et d’encourager les États membres à respecter les engagements contractés dans cette Déclaration, y compris le Plan de travail 2012 du CICTE.

Appui à la tâche du Comité interaméricain contre le terrorisme, AG/RES.2618 (XLI-O/11)

**SECTION 1.
MANDAT / SOURCE**

« 5. De souligner la nécessité de continuer d'identifier et d'améliorer les mécanismes de coopération dans la lutte contre le terrorisme sur les plans bilatéral, sous-régional, régional et international, ainsi que d'en renforcer la mise en application. »

« 7. De charger le Secrétariat du CICTE de continuer à fournir une assistance technique et à renforcer les capacités des États membres, selon les besoins, conformément à son Plan de travail 2011 et notamment dans les domaines ci-après : contrôles frontaliers, assistance législative et lutte contre le financement du terrorisme, protection de l'infrastructure critique, renforcement des stratégies de riposte aux menaces émergentes, enfin, coordination et coopération internationales, et décide de charger le Secrétariat du CICTE de soumettre tous les six mois aux États membres un rapport sur les résultats de ses évaluations programmatiques et de l'exécution des mandats qui lui ont été confiés. »

La protection des droits de la personne et des libertés fondamentales dans la lutte contre le terrorisme, AG/RES.2676 (XLI-O/11)

« 11. De prier instamment les organes, organismes et entités compétents de l'Organisation des États Américains (OEA), en vertu des mandats qui leur ont été confiés, de fournir, lorsque la demande leur est faite, une assistance technique visant à renforcer la capacité des États membres d'élaborer et d'exécuter des programmes d'assistance et d'appui aux victimes du terrorisme conformément à leurs lois nationales. »

Appui à la mise en œuvre à l'échelle continentale de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations Unies AG/RES. 2534 (XL-O/10)

« 3. D'inviter le Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE) à renforcer, dans son domaine de compétence, la coopération entre le Comité 1540 et l'Organisation des États Américains. »

Préoccupations particulières des petits États insulaires des Caraïbes en matière de sécurité, AG/RES. 2619 (XLI-O/11)

« 4. De demander de nouveau au Secrétariat général de réaliser les activités ci-après, par le truchement du Secrétariat à la sécurité multidimensionnelle et des organes, entités, et organismes pertinents du système interaméricain et en collaboration avec les États membres, la société civile et le secteur privé, ainsi que des institutions multilatérales pertinentes, selon le cas, dans la limite de leurs sphères respectives de compétence et conformément à leurs programmes :

- a. Renforcer les systèmes de surveillance de la criminalité aux échelles nationale, sous-régionale et régionale, en tenant compte des

SECTION 1.
MANDAT / SOURCE

initiatives en cours d'exécution ou d'élaboration au sein de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ;

- b. Améliorer les systèmes et capacités de sécurité des frontières, y compris dans les transports, les aéroports, les ports maritimes et aux frontières terrestres, et porter assistance aux autorités chargées des contrôles frontaliers dans les petits États insulaires de sorte qu'elles aient accès à des informations vitales ;
- c. 1...;
- d. ...;
- e. ...;
- f. ...;
- g. Promouvoir la coopération technique et le développement des capacités institutionnelles pour renforcer la capacité d'intervention et d'atténuation des effets des catastrophes naturelles ou anthropiques ainsi que les capacités de gestion de crise dans les petits États insulaires, y compris le renforcement de la capacité de reconstruction, la formation aux secours humanitaires et opérations de recherche et de sauvetage, la protection accrue des infrastructures vitales et de sécurité des installations touristiques et récréatives, ainsi que les exercices de simulation ;
- h. Fournir aux petits États insulaires des services de formation et d'assistance technique en matière législative portant sur la lutte contre le terrorisme, le financement du terrorisme, la cybersécurité et la cybercriminalité ;
- i. Améliorer la coordination entre les organes, organismes et entités de l'OEA et les organisations régionales et sous-régionales, y compris l'Agence d'exécution de la CARICOM pour la criminalité et la sécurité (IMPACS) et le Système de sécurité régional (SSR) de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), sur les questions liées aux préoccupations particulières des petits États insulaires en matière de sécurité, de manière à les sensibiliser à ces questions et éviter le double emploi dans les activités réalisées à cet égard ;

1. Les sous-paragraphes c, d, e, f, et j ne concernent pas les mandats impartis au Secrétariat du CICTE.

SECTION 1.
MANDAT / SOURCE

j. ...

Préoccupations particulières des petits États insulaires des Caraïbes en matière de sécurité, AG/RES. 2397 (XXXVIII-O/08)

« 6. De demander à nouveau au Secrétariat général, par le truchement du Sous-secrétariat à la sécurité multidimensionnelle et des organes, entités, et organismes pertinents du Système interaméricain, comme REMJA, le Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI), la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD), le Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE); la Commission interaméricaine des ports (CIP), le Comité consultatif de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes (CIFTA), la Commission interaméricaine sur la réduction des catastrophes naturelles (CIRDN), et l'Organisation interaméricaine de défense (JID) d'appuyer, dans leurs sphères respectives de compétence et dans leurs programmes, les efforts que déploient sans relâche les petits États insulaires pour faire face à leurs préoccupations particulières en matière de sécurité et de défense, particulièrement dans les domaines suivants :

- a. L'élaboration de programmes de formation et de propositions de plans stratégiques et de coopération qui permettent aux organismes de sécurité dans les petits États insulaires de faire face aux nouvelles menaces à la sécurité, à leurs préoccupations, et aux défis qui se posent dans ce domaine ;
- b. La fourniture d'une assistance aux autorités chargées des contrôles frontaliers dans les petits États insulaires pour l'accès à des renseignements critiques, l'amélioration de leurs systèmes de contrôle des frontières, la sécurité des transports, y compris celle des ports maritimes et des aéroports, et le renforcement de leurs capacités de contrôle des frontières ;
- c. Le renforcement de la capacité des petits États insulaires à lutter contre le trafic illicite des stupéfiants et des armes à feu ;
- d. ...²;
- e. L'organisation d'une formation à la simulation informatique et à d'autres manœuvres de cette nature pour renforcer la capacité en matière de gestion et d'atténuation dans les États en cas de catastrophes d'origine naturelle et anthropique ;
- f. L'offre de formation et la fourniture d'une assistance technique sur la législation dans les domaines de la lutte contre le terrorisme et le

2. Le sous-paragraphe d ne concerne pas les mandats impartis au Secrétariat du CICTE.

**SECTION 1.
MANDAT / SOURCE**

financement du terrorisme, de la cybersécurité et des délits cybernétiques en coordination avec les partenaires pertinents comme, par exemple, REMJA pour la criminalité cybernétique ;

- g. La prestation d'une assistance technique et le renforcement des capacités en vue de la sécurité des installations touristiques et récréatives; et
- h. L'amélioration de la coordination entre les organes, organismes et entités de l'OEA sur les questions ayant trait aux préoccupations particulières des petits États insulaires en matière de sécurité de façon à assurer la conscientisation et empêcher les doubles emplois ; ...»

Adoption d'une stratégie interaméricaine intégrée pour combattre les menaces à la cybersécurité : une approche multidimensionnelle et multidisciplinaire de la création d'une culture de cybersécurité, AG/RES. 2004 (XXXIV-O/04)

« 7. De demander aux Secrétariats du CICTE et de la CITEL ainsi qu'au Groupe d'experts gouvernementaux sur la cybersécurité de la REMJA d'aider les États membres, sur leur demande, à mettre en œuvre les divers volets de cette Stratégie en matière de cybersécurité... »

Déclaration de San Salvador sur la sécurité citoyenne dans les Amériques, AG/DEC. 66 (XLI-0/11)

« 15. La nécessité de continuer à renforcer les mécanismes de coopération bilatéraux, sous-régionaux, régionaux et internationaux conformément aux principes établis dans la Charte de l'OEA pour affronter, prévenir et combattre de manière intégrale et efficace la criminalité transnationale organisée, le trafic illicite d'armes, la traite des personnes, le trafic illicite de migrants, le problème mondial des drogues, le blanchiment des avoirs, la corruption, le terrorisme, les enlèvements, les bandes armées criminelles et les délits associés à l'utilisation des technologies, y compris la cybercriminalité... »

SECTION II. PROGRAMMES, PROJETS ET ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT			
DOMAINE DE TRAVAIL	PROGRAMME	PROJET	ACTIVITÉ
1. CONTRÔLE DES FRONTIÈRES	A. SÉCURITÉ MARITIME	1. Évaluation des besoins de formation en sécurité portuaire et suivi de cette formation	Évaluation des besoins de formation dans 3 ports du Continent américain Suivi des cours de formation donnés à 3 ports du Continent américain
		2. Exercices de gestion stratégique des crises dans le domaine de la sécurité portuaire	3 exercices
		3. Renforcement des capacités et ateliers des pratiques optimales sur les aspects clés de la sécurité portuaire	6 ateliers
	B. SÉCURITÉ DE L'AVIATION	1. Cours au niveau national sur les interdictions relatives aux passagers	1 cours
		2. Cours de formation au niveau sous-régional	1 cours au niveau sous-régional sur les menaces internes 1 cours au niveau sous-régional sur les techniques de contrôle des accès
		3. Ateliers de développement du Programme national de sécurité de l'aviation	3 ateliers

SECTION II. PROGRAMMES, PROJETS ET ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT			
DOMAINE DE TRAVAIL	PROGRAMME	PROJET	ACTIVITÉ
	C. SÉCURITÉ DES DOCUMENTS ET PRÉVENTION DES FRAUDES	1. Cours de formation, y compris de formation des formateurs, sur le contrôle des documents de voyage et d'identité et la prévention des fraudes	5 cours
		2. Ateliers nationaux et sous-régionaux sur les pratiques optimales relatives aux documents de voyage et à la gestion intégrée des frontières	1 atelier
		3. Missions de coopération technique, évaluations des failles de capacité en matière de documents de voyage et de gestion intégrée des frontières	5 évaluations
	D. CONTRÔLES D'IMMIGRATION ET DE DOUANES	1. Ateliers spécialisés sur le contrôle des conteneurs et la sécurité et l'inspection des navires de charge	2 évaluations des failles 2 missions d'assistance technique
		2. Ateliers spécialisés de formation des formateurs sur le contrôle des conteneurs et la fouille des navires de charge	2 évaluations des failles 1 atelier spécialisé de formation des formateurs sur le contrôle des conteneurs 2 ateliers spécialisés de formation des formateurs sur la fouille des navires de charge

SECTION II. PROGRAMMES, PROJETS ET ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT			
DOMAINE DE TRAVAIL	PROGRAMME	PROJET	ACTIVITÉ
	E. ASSISTANCE POUR LA MISE EN APPLICATION DE LA RÉOLUTION 1540 DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU	1. Renforcement des capacités des États membres à prévenir, combattre et réagir contre l'utilisation abusive des matériels chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) par des acteurs non étatiques, sur la base des besoins et des difficultés identifiés par les États dans leur législation relative à la mise en application de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU. 2. Appui à la rédaction et mise en application des plans d'action nationaux visant à exécuter les mandats de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU dans les États membres, en particulier concernant les systèmes de prévention, les contrôles frontaliers et douaniers, les régimes de sanctions, la responsabilité pénale et le gel des avoirs destinés au financement des armes de destruction massive. 3. Promotion de l'harmonisation régionale des législations et systèmes de prévention des matériels CBRN et renforcement de la coopération régionale et internationale dans ce domaine grâce à l'utilisation de la méthode d'examen par les pairs, qui offre un cadre permettant de comparer les expériences et d'examiner, conjointement et sur une base interactive, les politiques, approches et pratiques de mise en œuvre de la résolution 1540.	16 missions d'assistance législative Rédaction des plans d'action nationaux pour la mise en application de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU Rédaction de lois pénales visant à criminaliser les infractions liées à la prolifération des armes de destruction massive, de lois commerciales stratégiques ainsi que de lois sur le financement de la lutte contre le terrorisme et la non-prolifération des armes 1 conférence régionale sur le statut de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU dans les Amériques 2 ateliers 1 examen par les pairs

SECTION II. PROGRAMMES, PROJETS ET ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT			
DOMAINE DE TRAVAIL	PROGRAMME	PROJET	ACTIVITÉ
2. ASSISTANCE DANS LE DOMAINE LÉGISLATIF ET LUTTE CONTRE LE FINANCEMENT DU TERRORISME	A. ASSISTANCE LÉGISLATIVE	1. Missions d'assistance technique dans le domaine législatif avec des fonctionnaires gouvernementaux de haut niveau sur la ratification et la mise en œuvre de la Convention interaméricaine contre le terrorisme et les instruments juridiques universels contre le terrorisme ; suivi de la formation spécialisée dans les pays à l'intention des procureurs, des juges et des forces de l'ordre ; évaluation des besoins en matière de formation pour le développement de cadres législatifs nationaux et internationaux dans le domaine de la lutte contre le terrorisme	2 missions
	B. LUTTE CONTRE LE FINANCEMENT DU TERRORISME	1. Ateliers interrégionaux pour le développement de la coopération entre les États des Caraïbes et du Pacifique en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et toutes les autres formes de financement illicite	1 atelier sur le financement illicite et les réseaux criminels et terroristes

SECTION II. PROGRAMMES, PROJETS ET ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT			
DOMAINE DE TRAVAIL	PROGRAMME	PROJET	ACTIVITÉ
		2. Ateliers spécialisés sous-régionaux destinés à faire face au financement du terrorisme et au blanchiment des avoirs	1 atelier sous-régional sur les risques liés aux zones de libre échange 3 ateliers sous-régionaux sur la lutte contre le transfert illicite de fonds et les méthodes émergentes de transfert des produits d'activités criminelles 6 ateliers de suivi au niveau national sur la lutte contre le transfert illicite de fonds et les méthodes émergentes de transfert des produits d'activités criminelles 1 atelier sous-régional sur le gel, la saisie et la gestion des avoirs liés au financement du terrorisme et au blanchiment de capitaux 4 ateliers de suivi au niveau national sur le gel, la saisie et la gestion des avoirs liés au financement du terrorisme et au blanchiment de capitaux

SECTION II. PROGRAMMES, PROJETS ET ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT			
DOMAINE DE TRAVAIL	PROGRAMME	PROJET	ACTIVITÉ
	C. ASSISTANCE DANS LE DOMAINE LÉGISLATIF ET LUTTE CONTRE LE FINANCEMENT DU TERRORISME	1. Cartographie des besoins en matière de renforcement des capacités dans les Amériques	1 évaluation technique sur les zones de libre échange
		2. Cartographie des besoins en matière de législation antiterroriste dans les Amériques	1 réseau transnational pour la prévention et la lutte contre le financement illicite dans les îles des Caraïbes et du Pacifique
3. PROTECTION DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES	A. CYBERSÉCURITÉ	1. Exercices nationaux en matière de cybersécurité	2 exercices
		2. Ateliers sur les pratiques optimales en matière de cybersécurité	1 activité
		3. Ateliers sur l'élaboration de la stratégie nationale/du cadre d'intervention	3 ateliers
		4. Constitution d'équipes nationales d'intervention en cas d'incident informatique lié à la cybersécurité (CSIRT) moyennant des activités de formation et de renforcement des capacités	4 ateliers nationaux
		5. Ateliers de formation sur la protection des infrastructures critiques d'information (CIIP)	2 activités

SECTION II. PROGRAMMES, PROJETS ET ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT			
DOMAINE DE TRAVAIL	PROGRAMME	PROJET	ACTIVITÉ
		6. Réunion des autorités en matière de cybersécurité	1 réunion régionale
		7. Atelier régional sur les mesures de renforcement de la confiance (MRC) dans le cyberspace	1 atelier régional
		8. De concert avec les parties concernées telles que la REMJA et la CITEI, création et développement d'une plateforme technique afin de permettre à toutes personnes publiques ou privées intéressées et aux autres parties prenantes du secteur d'entamer un dialogue, de coopérer et d'échanger des informations	
		9. Promouvoir la création de campagnes de sensibilisation nationales sur les pratiques bonnes et sûres pour l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, en particulier dans le cadre de la commémoration du mois de la sensibilisation en matière de cybersécurité (Cyber Security Awareness Month)	
		10. Identifier un groupe d'experts multidisciplinaires et multinationaux qui seraient disponibles pour aider les États membres qui en font la demande à mettre en place des procédures et à faire face à des événements particulièrement	1 groupe

SECTION II. PROGRAMMES, PROJETS ET ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT			
DOMAINE DE TRAVAIL	PROGRAMME	PROJET	ACTIVITÉ
		importants, en vue de leur fournir des conseils et un appui pour l'analyse des vulnérabilités, la sécurité des réseaux d'information et des bases de données, la prévention et l'atténuation des incidents et dans d'autres domaines liés à la cybersécurité	
		11. Développement de cours en ligne ouvert à tous	1 activité
		12. De concert avec la REMJA, formation spécialisée à l'intention des responsables des forces de l'ordre	2 activités
		13. De concert avec la REMJA, ateliers de formation en piratage éthique certifié	1 activité
		14. Production de rapports de cybersécurité à diffuser dans tous les États membres de l'OEA	1 activité
		15. Assistance aux États membres qui en font la demande pour prévenir et combattre l'utilisation des technologies de la communication, en particulier Internet, à des fins de radicalisation conduisant au terrorisme, de recrutement et d'incitation à commettre des actes terroristes	Sur demande
		16. De concert avec la REMJA, formation en matière d'investigation, d'analyse et de police scientifique en cas d'incident cybernétique	1 activité

SECTION II. PROGRAMMES, PROJETS ET ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT			
DOMAINE DE TRAVAIL	PROGRAMME	PROJET	ACTIVITÉ
		17. Webinaires axés sur les questions pertinentes en matière de cybersécurité	6 webinaires
		18. Promouvoir l'assistance mutuelle et la coopération pour la mise en place de cadres, protocoles, procédures et/ou instruments entre les pays en vue de la prévention, des réponses et de l'atténuation des incidents.	
	B. SÉCURITÉ DU TOURISME	1. Cours de renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité du tourisme ciblant les niveaux politique et opérationnel , réunions/ateliers préparatoires des partenaires, <i>suivi et rapports complets comportant des recommandations adaptées à chaque destination</i>	3 réunions/ateliers préparatoires des "partenaires" 3 cours de formation de base en sécurité du tourisme 3 rapports complets comportant des recommandations pour chaque destination
		2. Création d'un réseau opérationnel public-privé en appui aux plans de sécurité intégrée impliquant diverses parties prenantes	1 réunion préparatoire avec les parties prenantes des secteurs privé et public dans le domaine du tourisme 1 atelier sur la création de partenariats entre les secteurs public et privé pour l'élaboration de plans de sécurité

SECTION II. PROGRAMMES, PROJETS ET ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT			
DOMAINE DE TRAVAIL	PROGRAMME	PROJET	ACTIVITÉ
		3. Formations spécialisées sur la gestion des risques et la prévention de la criminalité dans les destinations touristiques	1 recherche préliminaire sur les destinations et consultation avec les autorités locales 1 formation sur la gestion des risques et la prévention de la criminalité dans les destinations touristiques
		4. Assistance technique pour la mise en œuvre de mesures de sécurité lors d'événements majeurs, y compris la participation du secteur privé local	1 maintenance du système de gestion des connaissances (KMS) 1 conférence continentale avec le Centre international pour la sécurité dans le sport (ICSS) sur la sécurité des événements majeurs
	C. PROTECTION DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES	1. Ateliers et/ou missions d'assistance technique ayant pour but d'aider les fonctionnaires gouvernementaux à élaborer, évaluer et améliorer leurs plans nationaux de protection des infrastructures critiques	Sur demande
		2. Assistance technique, sur demande des États membres, pour la création d'un registre et d'un classement des infrastructures critiques, afin d'élaborer des plans visant à améliorer la protection de ces infrastructures	

SECTION II. PROGRAMMES, PROJETS ET ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT			
DOMAINE DE TRAVAIL	PROGRAMME	PROJET	ACTIVITÉ
	D. SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT MONDIALE	Ateliers et assistance technique afin de promouvoir une circulation efficace et sûre des marchandises, protéger la chaîne d'approvisionnement de l'exploitation et des interruptions et renforcer la résilience de la chaîne d'approvisionnement et les pratiques de reprise des échanges commerciaux. Nécessité de mettre l'accent sur la création et le renforcement des opérateurs économiques agréés (OEA) nationaux, de s'assurer de la participation du secteur privé et d'aider les États à être en conformité avec les normes de sécurité	6 missions de suivi afin de superviser les opérateurs économiques agréés
4. RENFORCEMENT DES STRATÉGIES POUR FAIRE FACE AUX NOUVELLES MENACES TERRORISTES	A. GESTION DES CRISES	Exercices de renforcement des capacités destinés aux hauts fonctionnaires gouvernementaux pour qu'ils sachent réagir face aux nouvelles menaces chimiques/biologiques/radiologiques/nucléaires (CBRNE)	1 mission d'assistance technique
	B. ASSISTANCE SUR LA MISE EN APPLICATION DE LA RÉOLUTION 2178 DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES	Ateliers / réunions à l'intention des hauts fonctionnaires gouvernementaux et des experts sur la sensibilisation, les méthodologies, les typologies, les pratiques optimales et les enseignements tirés, sur les menaces à la paix et à la sécurité internationale dues aux attaques terroristes, notamment celles perpétrées par des combattants terroristes étrangers	2 ateliers / réunions

SECTION II. PROGRAMMES, PROJETS ET ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT			
DOMAINE DE TRAVAIL	PROGRAMME	PROJET	ACTIVITÉ
	C. ATELIERS	Missions d'évaluation, sur demande, visant à effectuer un examen initial des capacités de l'Etat membre ainsi qu'à identifier des lacunes et vulnérabilités Ateliers d'assistance technique afin de mettre en commun des pratiques optimales et des données d'expérience et d'aider les fonctionnaires gouvernementaux à élaborer, évaluer et améliorer leurs plans nationaux d'intervention en cas de situation d'urgence du fait de menaces CBRNE ou d'autres nouvelles menaces identifiées par les États membres, notamment la neutralisation d'engins explosifs improvisés (IED), les menaces biologiques à la sécurité, les grandes manifestations, etc.	1 mission de planification 2 missions d'évaluation 4 missions d'assistance technique en vue d'élaborer ou d'améliorer les plans nationaux d'intervention en cas de situation d'urgence 1 évènement sous-régional 1 atelier national sur la neutralisation des engins explosifs improvisés
5. COORDINATION ET COOPÉRATION INTERNATIONALES	A. PARTENARIATS	Créer et renforcer les partenariats avec les organisations internationales, multilatérales, régionales et sous-régionales ainsi qu'avec les organismes techniques et de sécurité des États Membres du CICTE, d'autres pays et les dépendances du Secrétariat général de l'OEA, et tenir les États Membres informés, s'il y a lieu	Participation à des conférences, rapports, visites officielles, réunions de coordination

SECTION II. PROGRAMMES, PROJETS ET ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT			
DOMAINE DE TRAVAIL	PROGRAMME	PROJET	ACTIVITÉ
	B. ASSISTANCE DIRECTE AUX ÉTATS MEMBRES	Répondre aux demandes des États membres en matière de renforcement des capacités, de formation et d'assistance	Sur demande

ENTITÉS INTERAMÉRICAINES ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES
QUI COLLABORENT AVEC LE SECRÉTARIAT DU CICTE

I. Observateurs

A. Observateurs permanents près l'OEA

1. Tous

B. Organes, organismes et entités du Système interaméricain

Tous

C. Présidents des organes politiques de l'OEA

1. Président du Conseil permanent de l'OEA
2. Président de la Commission sur la sécurité continentale de l'OEA
3. Président de la Réunion des ministres de la justice des Amériques (REMJA)
4. Président du Groupe de travail sur la cybercriminalité de la Réunion des ministres de la justice des Amériques (REMJA)
5. Président de la Réunion des ministres responsables de la sécurité publique des Amériques (MISPA)

D. Organisations nationales, internationales, régionales et sous-régionales

1. Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL)
2. Communauté des polices des Amériques (AMERIPOL)
3. Communauté andine (CAN)
4. Commission de l'Union africaine
5. Coopération économique de la zone Asie-Pacifique (APEC)
6. Association des commissaires de police des Caraïbes (ACCP)
7. Association des États des Caraïbes (AEC)
8. Unité d'appui à l'application de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines (ISU)
9. Communauté des Caraïbes (CARICOM)
10. Groupe d'action financière des Caraïbes (GAFIC)
11. Agence d'exécution de la CARICOM en matière de criminalité et de sécurité (IMPACS)
12. Commission permanente des contrôleurs des douanes de la CARICOM
13. Système d'intégration centraméricaine (SICA)
14. Communauté des États indépendants (CIS)
15. Secrétariat du Commonwealth
16. Organisation des télécommunications du Commonwealth (CTO)
17. Initiative du Commonwealth contre la cybercriminalité (CCI)
18. Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC)
19. Comité d'experts sur le terrorisme du Conseil de l'Europe (CODEXTER)
20. Conseil de l'Europe – Secrétariat du Comité de la Convention Cybercriminalité

21. Banque de développement de l'Amérique latine
22. Groupe Egmont
23. Commission européenne
24. Service européen pour l'action extérieure (SEAE), Direction pour la prévention des conflits et la politique de sécurité
25. Groupe d'action financière (GAFI)
26. Groupe d'action financière de l'Amérique du Sud contre le blanchiment d'argent (GAFISUD)
27. Forum mondial contre le terrorisme (GCTF)
28. Groupe d'experts sur la sécurité, la sûreté et la coopération en aviation (GESSCA)
29. Secrétariat général ibéro-américain (SEGIB)
30. Banque interaméricaine de développement (IDB)
31. Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)
32. Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)
33. Comité international de la Croix-Rouge (CICR)
34. Organisation maritime internationale (OMI)
35. Fonds monétaire international (FMI)
36. Organisation internationale pour les migrations (OIM)
37. Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL)
38. Ligue des États arabes
39. Université nationale de défense / Centre d'études pour la défense du Continent
40. Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)
41. Organisation de la Conférence islamique (OCI)
42. Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) – Unité d'action contre le terrorisme
43. Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC)
44. Commission préparatoire du Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP)
45. Union des Nations d'Amérique du Sud (UNASUR)
46. Forum régional de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (FR-ANASE)
47. Système de sécurité régionale (SSR)
48. Centre régional de l'Asie du Sud-Est pour la lutte contre le terrorisme (SEARCCT) du ministère des Affaires étrangères de la Malaisie
49. Initiative de coopération de l'Europe du Sud-Est (SECI)
50. Marché commun du Cône Sud (MERCOSUR)
51. Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales
52. Équipe spéciale des Nations Unies de lutte contre le terrorisme (UNCTITF)
53. Haut-représentant des Nations Unies pour les affaires de désarmement
54. Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI)
55. Institut latino-américain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement de la délinquance (ILANUD)
56. Bureau des affaires juridiques des Nations Unies
57. Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes (UNLiREC)
58. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime – Service de prévention du terrorisme (ONUDD/SPT)
59. Comité du Conseil de sécurité de l'ONU créé par la résolution 1267
60. Comité du Conseil de sécurité de l'ONU créé par la résolution 1373

61. Comité du Conseil de sécurité de l'ONU créé par la résolution 1540
62. Organisation mondiale du tourisme des Nations Unies (OMT)
63. Banque mondiale
64. Organisation mondiale des douanes (OMD)

E. Organisations non gouvernementales et autres

1. Afro-Colombian Pacific Corporation (ACPC)
2. Groupe de travail contre l'hameçonnage (APWG)
3. Association argentine des utilisateurs de l'informatique et des télécommunications (USUARIA)
4. Registre américain des numéros Internet (ARIN)
5. Association des Chefs de police d'Amérique centrale
6. Centre de coopération mondiale contre le terrorisme (CGCC)
7. Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC)
8. Association internationale des chefs de police (AICP)
9. Institut interaméricain des droits de l'homme (IIDH)
10. Association internationale de la police
11. Congrès juif d'Amérique latine
12. Organisation des domaines nationaux (ccTLD) d'Amérique latine et des Caraïbes (LACTD)
13. Registre d'adresses Internet pour l'Amérique latine et les Caraïbes (LACNIC)
14. Global Security Center, Université d'Oxford
15. The Open Web Application Security Project (OWASP)
16. Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (ICANN)
17. Forum économique mondial (WEF)